

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Une entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

NPD: № P19-0025724

34516.

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

4680

Société

ROYAL AIR MAROC
Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom

SKALLI HOUSSAINI MOHAMMED

Date de naissance

18.07.1960

Adresse

4 Rue ORAN (Résidence AÏDA) 2^e étage

Tél.

06.66.52.08.09 Total des frais engagés : 250,00 + 144,00 Dhs
(crédit) + (OPTIQUE)

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation

22 Juil 2020

Nom et prénom du malade

MEKSAAR SUMKELI

Lien de parenté

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie

Améthropie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Date : 03/07/2020

Signature de l'adhérent(e)

SKALLI HOUSSAINI MOHAMMED

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2 Juil 2020	2	Km	250DH	Dr. Khalid BANIAH OPHTALMOLOGISTE Angie Bd. Ibn Tachine Ibn El Adraâ El Moudchouhi Tél. : 06 22 81 21 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 22/07/2020 O.P. 101111 75, Rue d'AUVERGNE 63100 R.C. 183140 MARIN - 05 22 25 47 39 551	22/07/2020	4440.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]



- Chirurgie de la cataracte (phaco)
- Strabisme - Glaucome - Voies Lacrymales
- Angio laser - Correction optique (LASIK)

- جراحة الجلالة - الحول - مسالك الدموع
- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكة - الليزر
- تصحيح البصر لابنك

Casablanca, le :

22 Juil 2020

الدار البيضاء . في :

METROPOLE D'AGENCE

lunette n° 3 délin

$$D = (-0.70 \ 90^\circ) + 0.75 \text{ ADD} + 2.75$$

$$O.L = (-0.70 \ 90^\circ) \text{ ADD} + 2.75$$

lunettes lme 180x35 -

Pralidex lde 100mm

HYFRESH lme 180x45



Angle Bd Ibn Tachafine et Ibn Al Adraa El Mouraouchi
Résidence Fatima Zahra II 3ème étage - N°6 Casablanca
(au dessus de ACIMA et BMCE) - Tél. : 0522 61 22 22

Dr Khalid BANINE
OPHTHALMOLOGISTE
Téléphone : 0522 61 22 22
Téléfax : 0522 61 22 22
E-mail : kbanine@gmail.com

زاوية شارع ابن تاشفين و شارع ابن القتادة - المكتب
بقلعة فاطمة الزهراء II . الطابق 3 رقم 6
الدار البيضاء - المغرب
Téléphone : 0522 61 22 22
Téléfax : 0522 61 22 22
(فوق أسيما BMCE) الهاتف : 0522 61 22 22

OPTIQUE 2002

OPTICIEN

75, Rue d'Auvergne
(Maârif) Casablanca
R.C. : 199.140
Patente. : 35709082
Tél : 0522 25 47 39

Ordonnance de Mr le Docteur

Le 22 Oct 1996

FACTURE N° 000562

Mr. MEKOUAR
OUM KELTOUM
BANINE

N° Nomenclature
correspondant à la
prescription

Loin $\left\{ \begin{array}{l} \text{O.D.} = \text{_____} \\ \text{O.G.} = \text{_____} \end{array} \right.$

DF $\left\{ \begin{array}{l} \text{O.D.} = \text{142} \\ \text{O.G.} = \text{143} \end{array} \right.$

Près $\left\{ \begin{array}{l} \text{O.D.} = \text{_____} \\ \text{O.G.} = \text{_____} \end{array} \right.$

FOURNITURES :

Montures : 1

800.00

Verres : PROGRESSIF

1820.00

ORGANIQUEAR

1820.00

Etuis :

44.00

TOTAL =

La présente Facture arrêtée à la somme de

Ruthy 161.00

OPTIQUE 2002
OPTICIEN
75, Rue d'Auvergne
Maârif - R.C. 199.140
Tél : 0522 25 47 39